


AMUNDI FINANCE

Rapport Financier Semestriel

Au 30 juin 2023

SOMMAIRE

1. Rapport d'activité au 30 juin 2023	3
2. Rapports des Commissaires aux Comptes - Etats financiers au 30 juin 2023	36
3. Déclaration du Directeur Général	79

01

Rapport d'activité au 30 juin 2023

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE AMUNDI FINANCE Sur les comptes sociaux au 30 juin 2023

ACTIVITE DE L'EXERCICE

Les principales activités de la société Amundi Finance sont les suivantes :

- Activité de garantie donnée aux fonds et aux notes,
- Activité d'émissions notes à travers ses filiales ou en direct,
- Activité sur les Instruments Financiers à Terme et collatéralisation.

1. Activité de garantie donnée aux fonds et aux notes

<i>Montant commercialisé ou en cours de commercialisation (en EUR)</i>	Engagements 31/12/2022	Engagements 30/06/2023	variation en montant	variation en %
Fonds à Formule	4 708 780 312	4 461 891 126	-246 889 186	-5.2%
Fonds en assurance de portefeuille	2 032 169 187	1 949 481 829	-82 687 358	-4.1%
autre fonds garantis (OPC monétaire)	637 985 919	1 177 550 014	539 564 095	84.6%
Total Fonds garantis	<u>7 378 935 419</u>	<u>7 588 922 969</u>	<u>209 987 552</u>	<u>2.8%</u>
Notes Amundi finance Emissions	4 278 887 596	9 280 516 272	5 001 628 676	116.9%
Notes LCLE	6 350 653 761	11 251 351 678	4 900 697 917	77.2%
Total Notes	<u>10 629 541 357</u>	<u>20 531 867 950</u>	<u>9 902 326 593</u>	<u>93.2%</u>
Total engagements	18 008 476 775	28 120 790 919	10 112 314 144	56.2%

Exposition en engagement

Les engagements de garantie donnée aux fonds sont en augmentation de 209 988 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2022, dont :

- La baisse des engagements de garantie des Fonds en assurance de portefeuille (CPPI) et des Fonds à formule par rapport au 31 décembre 2022 (-329 577 milliers d'euros),
- Compensé par l'augmentation des engagements des autres fonds garantis (+ 539 564 milliers d'euros).

Les engagements de garantie des EMTN émis par Amundi Finance Emissions et LCL Emissions (couvertes par une contre-garantie donnée respectivement à Crédit Agricole S.A. et LCL qui en sont les garants respectifs) sont en très forte hausse nette de 9 902 326 milliers d'euros au 30 juin 2023 dont :

<i>Variation (en EUR)</i>	Dont nouvelle couverture	Dont remboursement	Dont variation Prix et rachat
Notes Amundi finance Emissions	5 343 484 588	-429 682 069	87 826 157
Notes LCLE	5 888 209 383	-1 022 537 315	35 025 849
<u>Total Notes</u>	<u>11 231 693 971</u>	<u>-1 364 393 227</u>	<u>35 025 849</u>

Impact pour l'activité de garant sur le 1^{er} semestre 2023

Il y a eu 3 060 euros d'appel au garant durant le 1^{er} semestre 2023 sur les fonds monétaires de recyclage des fonds à formule et des émissions échus en fonds avec garantie en capital sur 6 mois.

Des provisions pour appel en garantie ont été enregistrées au 30 juin 2023 pour un montant total de 1 686 milliers d'euros dont 1 661 milliers d'euros au titre du fonds Testament Obsèques et 25 milliers d'euros au titre des fonds de recyclage des fonds à formules.

Des provisions pour risque d'appel en garantie sur les déficits des véhicules d'émission sont comptabilisées pour 3 050 milliers d'euros au 30 juin 2023.

Aucune provision n'est constatée par Amundi Finance au 30 juin 2023 sur les notes émises par ses filiales.

Récapitulatif des provisions pour appel en garantie (en Eur)	Provision 31/12/2022	Provision 30/06/2023	Variation
Testaments Obsèques	2 778 587	1 661 193	-1 117 394
CPPI garantis (autres obj retraites)	0	25 225	+25 225
Fonds de recyclage	3 061	0	-3 061
TOTAL provisions PNB	2 781 648	1 686 418	-1 095 230
provisions ECL / Bucket 1	0	0	0
Garantie sur déficit des véhicules	3 219 503	3 049 886	-169 617
TOTAL provisions cout du risque	3 219 503	3 049 886	-169 617
TOTAL provisions	6 001 151	4 736 304	-1 264 847

2. Activités sur les émissions de notes

Les filiales dédiées à l'activité d'EMTN "Amundi Finance Emissions" et "LCL Emissions" ont poursuivi en 2023 leur programme d'émission auprès du réseau Crédit Agricole pour la première, du réseau LCL pour la seconde, respectivement pour un notionnel commercialisé de 2 943 millions d'euros et 2 014 millions d'euros.

Les montants circulants au 30 juin 2023 (hors émissions en cours de commercialisation) s'élèvent à 6 295 millions d'euros pour Amundi Finance Emissions, 7 178 millions d'euros pour LCL Emissions et 30 millions d'euros pour les émissions directes d'Amundi Finance.

3. Activité sur Instruments Financiers à Terme et collatéralisation

L'activité sur les instruments financiers à terme (Swaps de taux, de performance, options et cross currency swap) par Amundi Finance représente un notionnel de 67 912 millions d'euros au 30 juin 2023 (contreparties externes, fonds, filiales et sociétés du groupe Amundi inclus) contre 63 038 millions d'euros au 31 décembre 2022.

4. Activité de Garantie Bancaire

Amundi Finance a octroyé une garantie bancaire pour le lancement à venir en septembre 2023 du Fonds SCPI AMUNDI DELTA SANTE pour un montant de 38 668 milliers d'euros.

COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2023

(en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022
Produit net bancaire	73 553	173 799	95 398
Charges générales d'exploitation	-4 064	-8 961	-4 250
Résultat brut d'exploitation	69 488	164 838	91 148
Coût du risque	170	-2 960	-9 832
Résultat d'exploitation	69 658	161 878	81 316
Résultat courant avant impôt	69 658	161 878	81 316
Impôt sur les bénéfices	-9 505	-21 897	-10 233
Résultat net	60 152	139 981	71 083

Le **Produit Net Bancaire** au 30 juin 2023, s'élève à 73 553 milliers d'euros contre 95 398 milliers d'euros au 30 juin 2022.

La contribution des principales activités au Produit Net Bancaire s'établit comme suit :

	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022
<i>(en milliers d'euros)</i>			
PNB GESTION	25 429	53 170	23 399
Commissions (produits)	41 773	85 990	41 349
<i>dont commissions fixes sur engagements de Hors Bilan</i>	<i>14 114</i>	<i>27 463</i>	<i>13 752</i>
<i>dont commissions variables sur engagements de Hors Bilan</i>	<i>5 448</i>	<i>18 669</i>	<i>10 142</i>
<i>dont provisions pour appel en garantie</i>	<i>1 120</i>	<i>10 058</i>	<i>3 758</i>
<i>dont commissions sur Notes</i>	<i>21 091</i>	<i>29 800</i>	<i>13 696</i>
Commissions (charges)	- 16 344	- 32 820	- 17 950
<i>dont commissions sur engagements de Hors Bilan</i>	<i>- 15</i>	<i>- 32</i>	<i>-16</i>
<i>dont indemnités animation de marché</i>	<i>- 392</i>	<i>- 784</i>	<i>-375</i>
<i>dont commissions de gestion</i>	<i>- 20</i>	<i>- 40</i>	<i>-20</i>
<i>dont charges sur appel en garantie</i>	<i>- 3</i>	<i>- 6 117</i>	<i>-3 514</i>
<i>dont commissions sur Notes</i>	<i>- 15 889</i>	<i>- 21 775</i>	<i>-9 952</i>
<i>dont provisions pour appel en garantie</i>	<i>- 25</i>	<i>- 4 072</i>	<i>- 4 072</i>
PNB FINANCIER	48 814	121 332	71 999
Intérêts et produits assimilés	21 423	19 047	7 892
Intérêts et charges assimilés	- 39 686	- 28 741	-9 498
Gains ou pertes sur portefeuille de négociation	32 850	57 720	24 083
Gains ou pertes sur portefeuille de placement et assimilés	1 870	- 9 810	-4 949
Revenus des titres à revenus variables	32 357	83 117	54 471
PNB AUTRES PRODUITS ET CHARGES	- 690	- 703	
Autres produits d'exploitation bancaire	39		
Autres charges d'exploitation bancaire	- 730	- 703	
PRODUIT NET BANCAIRE	73 553	173 799	95 398

Le **PNB de Gestion** s'élève à 25 429 milliers d'euros contre 23 399 milliers d'euros au 30 juin 2022. Cette hausse de résultat est principalement liée à la baisse des charges et provisions sur appel en garantie en partie compensée par la hausse des rétrocessions de commissions de placement.

- Les commissions enregistrées en produits s'élèvent à 41 773 milliers d'euros au 30 juin 2023 contre 41 349 milliers d'euros au 30 juin 2022 composées principalement :
 - Des produits de commissions de placement pour 21 091 milliers d'euros au 30 juin 2023 contre 13 696 milliers d'euros au 30 juin 2022, soit en augmentation de 54% en 2023 en raison de l'augmentation des en-cours EMTN commercialisés,
 - Des produits de garantie fixe pour 14 114 milliers d'euros au 30 juin 2023 contre 13 752 milliers d'euros au 30 juin 2022, soit 3% d'augmentation.
 - Des produits de garantie variable en baisse de 46% en 2023, qui passent de 10 142 milliers d'euros au 30 juin 2022 à 5 448 milliers d'euros au 30 juin 2023 en raison de la diminution de l'assiette de rémunération.
 - Des reprises de provisions pour appels en garantie sur les fonds de recyclages et le fond Testament Obsèques pour 1 120 milliers d'euros.

- Les commissions enregistrées en charges s'élèvent à 16 344 milliers d'euros au 30 juin 2023 contre 17 950 milliers d'euros au 30 juin 2022 composées principalement :
 - Des rétrocessions de commissions de placement sur l'activité d'émission de notes pour 15 889 milliers d'euros au 30 juin 2023 contre 9 952 milliers d'euros au 30 juin 2022, soit 60% d'augmentation.
 - Des indemnités d'animation de marché pour 392 milliers d'euros au 30 juin 2023 contre 375 milliers d'euros au 30 juin 2022.
 - Des charges d'appels en garantie pour 28 milliers d'euros dont 25 milliers d'euros de dotations aux provisions sur les fonds CPPI.
Au 30 juin 2022 les charges d'appels en garantie remontaient à 7 586 milliers d'euros, soit une baisse constatée au premier semestre 2023 de 7 558 milliers d'euros.
 - Des charges sur commissions de garanties pour 15 milliers d'euros et des commissions de gestion pour 20 milliers d'euros en lien avec les émissions

d'EMTN par Amundi Finance et gérés par Amundi AM, stable par rapport au 30 juin 2022.

Le **PNB Financier** en forte baisse en 2023 ressort à 48 814 milliers d'euros contre 71 999 milliers d'euros au 30 juin 2022, soit une variation de – 23 185 milliers d'euros.

La baisse constatée s'explique par l'augmentation du coût de financement des EMTN portés pendant la période de commercialisation due à la hausse des taux d'intérêts et ce jusqu'à la mise en place lors du second trimestre 2023 d'un franco de paiement.

Le PNB Financier est composé des éléments suivants :

- Des revenus sur titres pour 32 357 milliers d'euros contre 54 471 milliers d'euros au 30 juin 2022, dont :
 - Des dividendes reçus de sa filiale Amundi Intermédiation pour 16 007 milliers contre 45 255 milliers d'euros au 30 juin 2022.
Un acompte sur dividende distribué sur le résultat de l'exercice 2022 d'un montant de 28 649 milliers d'euros a été versé en décembre 2022.
 - Des dividendes reçus de sa filiale Amundi Epargne Salariale et Retraite pour 13 776 milliers d'euros contre 9 216 milliers d'euros au 30 juin 2022.
 - Des dividendes reçus de sa filiale LCLE pour 2 574 milliers d'euros en 2023.
- D'une charge nette d'intérêts pour 18 263 milliers d'euros contre une charge nette de 1 606 milliers d'euros au 30 juin 2022, dont notamment :
 - Une charge d'intérêts de 500 milliers d'euros au titre de l'emprunt subordonné à durée indéterminée.
 - Un produit net des dépôts de garantie des opérations du collatéral et des opérations de trésorerie pour 3 056 milliers d'euros contre une charge nette de 44 milliers d'euros au 30 juin 2022.
 - Une charge nette sur le financement de l'activité collatérale titres de 1 474 milliers d'euros contre une charge nette de 763 milliers d'euros au 30 juin 2022.
 - Une charge de 19 625 milliers d'euros d'intérêts pour le financement de l'activité EMTN et fonds à formules.

- D'un produit net des activités d'émission de swaps, de notes, du collatéral et du portefeuille de transaction pour 32 850 milliers d'euros contre un produit net de 24 083 milliers d'euros au 30 juin 2022, dont :
 - Un produit de 31 523 milliers d'euros correspondant aux indemnités de risques de collecte liées à l'activité d'IFT en particulier la commercialisation et le lancement des nouveaux fonds à formule et EMTN.
Au 30 juin 2022 les indemnités de risques de collecte étaient de 19 379 milliers d'euros.
 - Une charge de 695 milliers d'euros liés à la correction de valeur au titre du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (CVA – Crédit Value Adjustment).
 - Un produit de 2 021 milliers d'euros de résultat d'IFT et de portage de titres sur l'ensemble des montages contre un produit de 1 483 milliers d'euros au 30 juin 2022, dont principalement :
 - +700 milliers d'euros sur les montages de types UCO,
 - + 629 milliers d'euros sur les montages CA OBLIG IMMO,
 - + 563 milliers d'euros sur les Montages CA INDICIA et ARMANTIS,
 - + 308 milliers d'euros sur les montages LCL.
 - + 108 milliers d'euros sur les montages BAWAG,
- Produits sur activité de portefeuille de placement pour 1 870 milliers d'euros contre des pertes de 4 949 milliers d'euros au 30 juin 2022, dont :
 - 8 047 milliers d'euros de reprise de provision sur titres de placement.
 - Moins-values sur cessions des titres de placement d'un montant de 6 132 milliers d'euros.

Le **PNB des autres produits et charges** ressort déficitaire à 690 milliers d'euros et comprend principalement la contribution d'Amundi Finance aux obligations de l'actionnaire de référence Crédit Agricole SA pour 730 milliers d'euros.

Les **charges générales d'exploitation** se décomposent ainsi :

(en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022
Frais de personnel			
Salaires et traitements	-304	-760	-417
Charges sociales	-117	-329	-154
Intéressement et participation	-42	-104	-55
Impôts et taxes sur rémunérations	-57	-135	-84
Total des charges de personnel	-521	-1 328	-710
Refacturation et transferts de charges de personnel			
Frais de personnel nets	-521	-1 328	-710
Frais administratifs			
Impôts et taxes (1)	-1 107	-2 649	-1 293
Services extérieurs et autres frais administratifs	-2 437	-4 983	-2 247
Total des charges administratives	-3 544	-7 633	-3 540
Refacturation et transferts de charges administratives			
Frais administratifs nets	-3 544	-7 633	-3 540
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-4 064	-8 961	-4 250

(1) dont 662 milliers d'euros au titre du Fonds de Résolution Unique.

- Les charges de personnel sont de 521 milliers d'euros au 30 juin 2023 contre 710 milliers d'euros au 30 juin 2022, avec principalement :
 - Les salaires et charges sur les effectifs permanents pour 463 milliers d'euros contre 626 milliers d'euros au 30 juin 2022.
 - Des charges d'impôts et taxes sur rémunérations pour 57 milliers d'euros dont 54 milliers d'euros de taxes sur les salaires.

- Les frais administratifs stables à 3 544 milliers d'euros au 30 juin 2023 contre 3 540 milliers d'euros au 30 juin 2022, principalement composés des éléments suivants :
 - Services extérieurs pour 2 437 milliers d'euros contre 2 247 milliers d'euros au 30 juin 2022, dont :
 - La refacturation par le groupement de moyens de personnel mis à la disposition de Amundi Finance pour 898 milliers d'euros, ainsi que des services extérieurs pour 843 milliers d'euros,
 - Les frais informatiques et de bases de données pour 308 milliers d'euros, liés principalement à l'activité Murex,
 - Les loyers et charges Agoram pour 60 milliers d'euros,

- Les honoraires d'avocats pour 184 milliers d'euros concernant la mise à jour des programmes émetteurs,
- Les honoraires de commissaires aux comptes pour 79 milliers d'euros.
- Les impôts et taxes pour 1 107 milliers d'euros contre 1 293 milliers d'euros au 30 juin 2022, dont :
 - La cotisation au Fond de Résolution Unique (FRU) pour 662 milliers d'euros contre 697 milliers d'euros au 30 juin 2022.
 - Contribution économique et territoriale pour 127 milliers d'euros contre 367 milliers d'euros au 30 juin 2022.
 - La contribution sociale de solidarité des sociétés pour 118 milliers d'euros contre 91 milliers d'euros au 30 juin 2022.
 - La contribution au fonds de péréquation du groupe de TVA Crédit Agricole SA pour 50 milliers d'euros.
 - La taxe ACPR pour 49 milliers d'euros contre 41 milliers d'euros au 30 juin 2022.
 - La contribution BCE pour 48 milliers d'euros contre 49 milliers d'euros au 30 juin 2022.
 - La contribution au fond de soutien des collectivités territoriales pour 47 milliers d'euros contre 40 milliers d'euros au 30 juin 2022.
 - La cotisation au comité de résolution unique pour 6 milliers d'euros contre 7 milliers d'euros au 30 juin 2022.

Le **Résultat Brut d'Exploitation** est un produit de 69 488 milliers d'euros au 30 juin 2023 contre 91 148 milliers d'euros au 30 juin 2022.

Le **Coût du risque** est un produit de 170 milliers d'euros au 30 juin 2023, correspondant à la reprise de provision pour risque d'appels en garantie des montages EMTN.

Le **Résultat d'exploitation** et le **Résultat courant avant impôt** s'élèvent à 69 658 milliers d'euros au 30 juin 2023 contre 81 316 milliers d'euros au 30 juin 2022.

La charge liée à l'impôt sur les sociétés s'élève à 9 505 milliers d'euros au 30 juin 2023 contre une charge de 10 233 milliers d'euros au 30 juin 2022.

Le **Résultat net** au 30 juin 2023 s'établit à 60 152 milliers d'euros contre 71 083 milliers d'euros au 30 juin 2022.

BILAN AU 30 JUIN 2023

Le total du bilan s'établit à 5 269 122 milliers d'euros au 30 juin 2023 contre 3 530 443 milliers d'euros au 31 décembre 2022. Les principales évolutions sont les suivantes :

A l'actif (hors activité IFT):

- Le poste effets publics et valeurs assimilées s'établit à 645 022 milliers d'euros regroupant les opérations sur titres détenus dans le cadre de la réglementation EMIR, contre 622 511 milliers d'euros au 31 décembre 2022.
- Les créances sur établissements de crédit augmentent à 225 270 milliers d'euros au 30 juin 2023 contre 128 205 milliers d'euros enregistré au 31 décembre 2022.

Ces créances se composent principalement de :

- 25 194 milliers d'euros sur les comptes ordinaires débiteurs,
 - 1 000 milliers de prêts à terme,
 - 118 511 milliers d'euros de prêt au jour le jour et intérêts courus, auprès de la centrale de trésorerie du groupe contre un prêt au jour le jour de 109 011 milliers d'euros au 31 décembre 2022,
 - 80 564 milliers d'euros de prêt au jour le jour et sa créance rattachée, liés à l'activité "collatéral", contre 11 714 milliers d'euros au 31 décembre 2022.
- Les parts dans les entreprises liées sont identiques à celles du 30 juin 2022 et s'établissent à 46 084 milliers d'euros au 30 juin 2023. Elles sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

FILIALES & PARTICIPATIONS	Devise	% Contrôle au 31/12/2022	Provision 2022	Valeur nette comptable au 31/12/2022	Augmentation	Diminution	Valeur brute comptable au 30/06/2023	Provision 30/06/2023	Valeur nette comptable au 30/06/2023
AMUNDI ESR	EUR	99,99		34 166 829			34 166 829		34 166 829
AMUNDI INTERMEDIATION	EUR	35,81		5 628 480			5 628 480		5 628 480
DNA SA	EUR	100	408 000	1 823 000			2 231 000	408 000	1 823 000
LRP	EUR	100	16 000	15 000			31 000	16 000	15 000
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	EUR	99,99		2 225 684			2 225 684		2 225 684
LCL EMISSIONS	EUR	99,99		2 225 186			2 225 186		2 225 186
TOTAL			424 000	46 084 179	0	0	46 508 179	424 000	46 084 179

- Le portefeuille d'obligations et autres titres à revenu fixe s'élève à 2 571 213 milliers d'euros contre 60 198 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

Les positions correspondent principalement au portage des obligations émises par les filiales Amundi Finance Emissions, LCL Emissions ainsi que par Crédit Agricole SA et Amundi SA, pendant la période de commercialisation des EMTN ou avant rachat pour destruction par ces sociétés émettrices.

Au 30 juin 2023, l'en-cours des EMTN en phase de commercialisation porté par Amundi Finance ressort à 2 429 000 milliers d'euros.

- Le poste actions et autres titres à revenu variable baisse à 92 249 milliers d'euros au 30 juin 2023, contre 290 365 milliers d'euros au 31 décembre 2022.
Cette baisse est due à la cession des parts OPCVM lors du premier semestre 2023. L'opération intervient dans un contexte d'allègement des contraintes imposées précédemment sur les ratios de liquidité réglementaires suite la crise de 2020.
- Le poste immobilisations incorporelles ressort à 227 424 milliers d'euros correspondant au fonds de commerce.
- Le poste Autres actifs (hors IFT) s'élève à 283 325 milliers d'euros contre 842 480 milliers d'euros au 31 décembre 2022. Il se compose principalement :
 - Des dépôts de garantie versés de l'activité "collatéral" pour 261 451 milliers d'euros contre 815 413 milliers d'euros au 31 décembre 2022.
 - Des acomptes versés au titre de l'impôt sur les sociétés pour 10 952 milliers d'euros contre 23 624 milliers d'euros au 31 décembre 2022.
 - Des coupons à recevoir pour 5 553 milliers d'euros.
 - Des créances clients pour 2 784 milliers d'euros contre 780 milliers d'euros au 31 décembre 2022.
 - Des autres créances pour 2 585 milliers d'euros.
- Le poste "comptes de régularisation" (hors IFT) s'élève à 34 013 milliers d'euros contre 34 706 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

Il se compose principalement d'un solde de 33 192 milliers d'euros des produits à recevoir sur les engagements de hors bilan (fonds garantis et EMTN) suivant le rythme d'encaissement des revenus : les commissions de garantie variables sur fonds PEA sont encaissées annuellement, les commissions de garantie fixes pour la plupart à l'échéance des fonds, tout comme les commissions de garantie variables sur fonds non PEA.

Les commissions de placement, les indemnités de rachat et les commissions de garantie sur les émissions d'EMTN sont encaissées trimestriellement.

Les charges constatées d'avance sont de 820 milliers d'euros au 30 juin 2023.

Au passif (hors activité IFT) :

- Le poste Dettes envers les établissements de crédit s'élève à 659 227 milliers d'euros dont :
 - 650 356 milliers d'euros d'emprunts à terme et dettes rattachées correspondant au financement des activités liées à la réglementation EMIR contre 623 216 milliers d'euros en 2022.
 - 5 701 milliers d'euros d'emprunt au jour le jour et intérêts courus associés, liés à l'activité "collatéral" contre 690 135 milliers d'euros en 2022.
 - 3 171 milliers d'euros de solde créditeur des comptes bancaires.

- Le poste Dettes représentées par un titre pour 30 496 milliers d'euros correspondant aux programmes d'émissions d'EMTN par Amundi Finance.

- Le poste Autres passifs (hors IFT) à 2 694 783 milliers d'euros au juin 2023 (64 477 milliers d'euros en 2022) enregistre principalement la dette en attente de règlement liée au portage des EMTN pendant la période commercialisation pour 2 429 000 milliers d'euros (à la suite de la mise en place du franco de paiement), les dépôts de garantie reçus liés à l'activité "collatéral" pour 228 750 milliers d'euros, la provision d'impôt sur les sociétés pour 9 505 milliers d'euros et la dette sur coupons à payer pour 5 399 milliers d'euros.

- Le poste Comptes de Régularisation (hors IFT), à 17 203 milliers d'euros contre 12 559 milliers d'euros en 2022, se décompose comme suit :
 - 4 390 milliers d'euros de produits constatés d'avance représentant l'étalement des indemnités pour risque de collecte sur les montages en cours de commercialisation de types fonds à formules, EMTN Amundi Finance Emissions, EMTN LCL Emissions.
 - 12 813 milliers d'euros de charges à payer dont :
 - 7 929 milliers d'euros au titre des rétrocessions de commissions de placement,
 - 1 657 milliers d'euros au titre de provision sur groupement de moyen.
 - 392 milliers d'euros au titre des indemnités d'animation de marché sur les montages de type CA Oblig Immo.
 - 383 milliers d'euros de provision sur taxes bancaires.

Activité IFT : l'activité fait apparaître un solde net débiteur de 31 078 milliers d'euros au 30 juin 2023 contre un solde net débiteur de 3 745 milliers d'euros au 31 décembre 2022 et se compose principalement de :

- 1 281 milliers d'euros sur la correction de valeur des instruments financiers au titre du risque de contrepartie sur les dérivés actifs au passif (CVA) contre 587milliers d'euros en 2022.
 - Solde net débiteur de 40 675 milliers d'euros de positions sur les options contre un solde net créditeur de 59 943 milliers d'euros en 2022.
 - Solde net créditeur de 20 097 milliers d'euros liés à la valorisation des IFT (swap et options) contre un solde net débiteur de 64 175 milliers d'euros en 2022.
 - Solde net débiteur de 11 782 milliers d'euros concernant les positions de couverture contre un solde net débiteur de 100 milliers d'euros en 2022.
- Les Provisions pour risques et charges pour 4 810 milliers d'euros contre 6 064 milliers d'euros en 2022 dont :
 - 3 050 milliers d'euros de provisions pour risques sur l'activité de garantie des fonds et des véhicules d'émissions contre 3 220 milliers d'euros en 2022.
 - 1 661 milliers d'euros de provisions sur le fond garanti « Testaments obsèques » contre 2 779 milliers d'euros en 2022.
 - 63 milliers d'euros de provisions sur engagements de retraite.
 - 25 milliers d'euros de provisions liée à la garantie du fond CPPI.
 - 10 milliers d'euros de provisions pour indemnisation groupe de TVA.
 - Le poste Dettes subordonnées est stable à 100 508 milliers d'euros et correspond à l'emprunt subordonné à durée indéterminée destiné à augmenter le niveau des fonds propres de la société, ainsi qu'aux dettes rattachées.
 - Les capitaux propres d'Amundi Finance évoluent comme suit :

(en milliers d'euros)	Capital	Primes, réserves et report à nouveau	Acompte sur dividendes	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2022	40 320	548 162			139 981	728 463
Dividendes versés au titre de 2022		-139 964				-139 964
Variation de capital						
Variation des primes et réserves						
Affectation du résultat social		139 981			-139 981	
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice 2022					60 152	60 152
Autres variations						
Solde au 30 juin 2023	40 320	548 179			60 152	648 651

HORS BILAN AU 30 JUIN 2023

Au 30 juin 2023 les instruments financiers à terme (IFT) sont comptabilisés pour un notionnel de 67 912 millions d'euros contre 63 038 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Tableau de synthèse des IFT

Notionnel en millions d'euros	30/06/2023	31/12/2022	variation en %
IFT activité FONDS	23 936	25 627	-6.6%
IFT activité EMTN DNA			0.0%
IFT activité EMTN CASA	1 860	1 896	-1.9%
IFT activité EMTN LCLE	24 695	23 889	3.4%
IFT activité EMTN AFE	15 502	9 916	56.3%
IFT activité EMTN AMUNDI SA	1 233	1 059	16.5%
IFT activité EMTN AMUNDI FINANCE	30	31	-1.0%
IFT activité COLLATERAL TITRES	655	621	5.5%
TOTAL	67 912	63 038	7.7%

Le poste Engagements de garantie donnés s'élève à 28 121 millions d'euros contre 18 008 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Le poste Actifs donnés en garantie s'élève à 575 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 517 millions d'euros au 31 décembre 2022, il correspond au Collatéral Titres donnés au contrepartie de marché dans le cadre de la réglementation EMIR.

Le poste Actifs reçus en garantie s'élève à 990 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 1 012 millions d'euros au 31 décembre 2022 et il correspond au Collatéral titres reçus des fonds et des contreparties de marché dans le cadre de la réglementation EMIR.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT SUR 2023

Dans un contexte de hausse continue des taux, l'activité d'émission d'EMTN devrait continuer à être active en France.

En Europe, l'activité devrait également être soutenue avec plusieurs projets de Fonds à Formule en Espagne et d'émissions d'EMTN en Italie et en Autriche.

CHANGEMENTS APPORTES AUX MODES DE PRESENTATION DES COMPTES

Aucun changement significatif de méthode n'a été apporté au mode de présentation des comptes.

CONTROLE DE LA SOCIETE

Le contrôle de la société au 30 juin 2023 est le suivant :

- Amundi Asset Management détient 76,13% des actions,
- Amundi détient 23,87% des actions,

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Capital en fin d'exercice (en euros)	40 320 157	40 320 157	40 320 157	40 320 157	40 320 157
Nombre d'actions émises	2 644 829	2 644 829	2 644 829	2 644 829	2 644 829
Opérations et résultat de l'exercice (en milliers d'euros)					
Produit Net Bancaire	150 651	184 358	133 642	150 334	173 799
Résultat avant impôt, amortissement et provisions	140 729	174 407	123 634	141 515	164 838
Impôts sur les bénéfices	-36 254	-47 129	-24 310	-25 040	-21 897
Résultat après impôts, amortissements et provisions	86 488	139 480	98 973	121 943	139 981
Montant des bénéfices distribués	82 148	139 462	98 970	121 927	139 964
Résultat des opérations réduit à une action (en euros)					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	32,70	52,74	37,42	46,11	52,93
Résultat après impôt, amortissements et provisions	32,70	52,74	37,42	46,11	52,93
Dividende attribué à chaque action	31,06	52,73	37,42	46,10	52,92
Personnel					
Effectif moyen du personnel	9	9	8	9	9
Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	821	699	717	792	784
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (charges et œuvres sociales) (en milliers d'euros)	342	290	302	337	329

FACTEURS DE RISQUES LIES A AMUNDI FINANCE

1.1 Risque de crédit et de contrepartie

Amundi Finance est exposé aux risques de crédit et de contrepartie susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Amundi offre un panel de produits garantis et à formule (structurés). Ces produits incluent des fonds qui sont partiellement ou entièrement garantis ou qui ont des rendements garantis. Amundi Finance apporte les garanties à ces fonds et est donc soumis à un certain nombre de risques liés à cette activité. En particulier, si l'émetteur de l'un des actifs détenus par les fonds garantis par Amundi Finance venait à faire défaut ou à entrer dans une procédure d'insolvabilité ou une procédure similaire, Amundi Finance devrait supporter des coûts importants pour remplacer ces actifs et remplir ses obligations en tant que garant. Ces fonds garantis peuvent également conclure divers instruments dérivés avec de grandes contreparties bancaires. De telles transactions exposent Amundi Finance au risque de contrepartie. En cas de défaillance d'une contrepartie ou d'engagement d'une procédure d'insolvabilité ou similaire, Amundi Finance encourrait des coûts substantiels pour remplacer les transactions et remplir ses obligations en tant que garant.

Amundi Finance est également soumis au risque de contrepartie si une ou plusieurs institutions financières venaient à faire défaut ou à engager une procédure d'insolvabilité ou similaire, Amundi Finance devrait dénouer de telles transactions et rechercher d'autres contreparties pour conclure de nouvelles transactions. Amundi Finance couvre systématiquement son exposition au risque de marché sur la performance garantie aux investisseurs en actions et en titres à formule, en concluant des opérations sur dérivés avec des institutions financières internationalement reconnues. Si les opérations sur dérivés sont sécurisées par du collatéral, Amundi Finance est néanmoins soumis à un certain nombre de risques liés à ces opérations. Amundi Finance pourrait ne pas être en mesure de conclure des opérations de couverture de remplacement exactement au même prix ou aux mêmes conditions, en particulier si le défaut ou l'insolvabilité devait entraîner des mouvements brusques sur les marchés financiers.

Amundi Finance utilise également le produit net de l'émission de Titres pour les besoins du financement de son activité en général et la couverture de ses obligations en vertu des Titres.

Ainsi, il utilise tout ou partie du produit de l'émission de Titres pour acquérir des actifs qui pourront être, de manière non limitative, une ou plusieurs valeurs mobilières, un ou plusieurs contrats de dépôt, un ou plusieurs contrats d'échange (les "Contrats de Couverture"). La contrepartie peut être une banque, une institution financière, un industriel ou une entreprise commerciale, un gouvernement ou une entité gouvernementale ou un fonds. La capacité d'Amundi Finance à satisfaire ses obligations relatives aux Titres dépendra alors de la réception des paiements qui lui sont dus au titre de ces Contrats de Couverture. Le risque comprend également le risque de règlement inhérent à toute transaction impliquant un paiement de cash ou une livraison d'actifs en dehors d'un système de règlement sécurisé. Au 30 juin 2023, les actifs pondérés en fonction des risques de crédit et de contrepartie s'élevaient à 2,02 milliards d'euros.

1.2 Risque de marché et liquidité

L'évolution et la volatilité des marchés financiers peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité d'Amundi Finance.

Au titre de la garantie apportée par Amundi Finance aux fonds garantis, Amundi Finance pourrait mettre en place des opérations sur dérivés avant de connaître le montant exact des ordres de souscription des investisseurs, Amundi Finance étant ainsi exposé au risque de marché. Dans le cas où le montant final serait inférieur aux prévisions, Amundi Finance pourrait supporter des frais financiers substantiels pour dénouer l'excédent de position.

L'évolution et la volatilité des marchés financiers peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité d'Amundi Finance.

Amundi Finance est dépendant de son accès au financement et à d'autres sources de liquidités, qui peuvent être limités pour des raisons indépendantes de sa volonté, et pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats.

Si la valorisation des dérivés change de manière significative, Amundi Finance peut être amené à fournir des garanties à ses contreparties, exposant Amundi Finance à un risque de liquidité. Amundi Finance devrait alors emprunter auprès de Crédit Agricole SA le montant à fournir aux contreparties, ce qui pourrait entraîner des coûts financiers importants. Amundi Finance respecte le LCR (Liquidity Coverage Ratio) dans lequel le besoin de trésorerie en cas de stress de collatéral est inclus.

Amundi Finance est dépendant de son accès au financement et à d'autres sources de liquidités, qui peuvent être limités pour des raisons indépendantes de sa volonté, et pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats.

1.3 Risques opérationnels et risques connexes

1.3.1 Risques opérationnels

Les risques opérationnels résultent principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes, ou des personnes en charge du traitement des opérations, ainsi que des risques associés à des événements externes. Ils pourraient avoir un impact négatif sur les résultats d'Amundi Finance.

Amundi Finance est exposé aux risques opérationnels liés à la mise en place et à la gestion de fonds garantis et structurés. Si les actifs ou les opérations hors bilan s'avéraient insuffisamment corrélés à la performance garantie due aux investisseurs, Amundi Finance en tant que garant pourrait subir des pertes financières importantes.

Par ailleurs, Amundi Finance est exposé au risque de dysfonctionnements opérationnels de ses systèmes de communication et d'information. Toute défaillance, interruption ou violation de la sécurité de ces systèmes pourrait entraîner des défaillances ou des interruptions dans ses systèmes de gestion de la relation client et de service. Amundi Finance est exposé à la cybercriminalité ciblant ses clients, ses fournisseurs ou partenaires mais également ses propres infrastructures et données informatiques. L'interconnexion entre les différentes entreprises de marché et la concentration de celles-ci augmentent le risque d'un impact sur Amundi Finance en cas d'attaques visant l'un des maillons de cette chaîne tenant notamment compte de la complexité des systèmes devant être coordonnés dans des délais contraints. Les conséquences d'un dysfonctionnement opérationnel ou d'une erreur humaine, même brèves et temporaires, pourraient entraîner des perturbations importantes dans l'activité d'Amundi Finance. Amundi Finance n'a pas eu à déplorer d'incident opérationnel susceptible d'avoir un impact négatif sur ses résultats depuis sa création.

1.3.2 Risques de non-conformité, juridiques et réglementaires

Les risques de non-conformité découlant du non-respect des dispositions réglementaires et légales régissant ses activités, et les risques de réputation qui pourraient survenir du fait du non-respect de ses obligations réglementaires ou légales,

ou des normes professionnelles et déontologiques pourraient avoir un impact défavorable sur les résultats et les opportunités commerciales d'Amundi Finance.

Compte tenu de son activité qui consiste à emprunter et lever des capitaux, Amundi Finance est exposé au risque de litiges avec des investisseurs, à des procédures civiles ou pénales, à des procédures administratives, à des actions réglementaires ou d'autres litiges. Les plaignants dans ce type d'actions peuvent demander le recouvrement de montants importants ou indéterminés ou d'autres mesures correctives qui peuvent affecter la capacité d'Amundi Finance à exercer son activité et l'ampleur de la perte potentielle liée à ces actions peut demeurer inconnue pendant une période de temps substantielle.

Le coût de la défense des actions futures peut être important. Il peut également y avoir une publicité négative associée aux litiges qui pourrait diminuer la volonté des investisseurs de recourir aux services d'Amundi Finance, que les allégations soient justifiées ou pas ou qu'Amundi Finance soit finalement jugé responsable ou pas. La survenance d'un tel risque pourrait entraîner une perte de valeur ou une atteinte à la réputation d'Amundi Finance. Toutefois, depuis sa création, Amundi Finance n'a jamais été exposé à un litige avec un investisseur susceptible d'avoir un impact défavorable sur ses résultats et ses perspectives commerciales.

Amundi Finance est soumis à un cadre réglementaire dans les pays où il opère soit principalement en France et en Autriche. Des modifications du cadre réglementaire et environnemental sont susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur son activité et ses résultats.

Amundi Finance, étant un établissement de crédit, est soumis à la réglementation des autorités de contrôle bancaire. Amundi Finance n'a émis aucun titre au cours de l'exercice 2022.

La réglementation bancaire est en constante évolution et les réformes réglementaires peuvent réduire l'intérêt des produits Amundi pour ses clients bancaires ou compagnies d'assurance, et modifier le traitement de solvabilité et de liquidité de ces produits dans leur bilan. Toutes les réformes bancaires modifiant les règles réglementaires applicables aux transactions et produits d'Amundi Finance peuvent avoir un effet défavorable significatif sur les revenus, les résultats et les conditions financières d'Amundi Finance.

Egalement, la capacité d'Amundi Finance à développer ses activités ou à exercer certaines activités existantes peut être limitée par des exigences réglementaires nouvelles.

Les activités et les résultats d'Amundi Finance peuvent également être affectés par les politiques ou actions de diverses autorités de régulation en France ou dans les autres pays dans lesquels il opère. Depuis sa création, les évolutions du cadre réglementaire auquel Amundi Finance est soumis n'ont pas eu d'effet défavorable sur son activité ou ses résultats.

Au 30 juin 2023, les actifs pondérés en fonction des risques opérationnels et des risques connexes s'élevaient à 0,21 milliard d'euros.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne et la gestion des risques d'Amundi Finance s'inscrivent dans le cadre du dispositif du groupe Amundi.

Le champ du contrôle interne ne se limite pas aux procédures permettant de fiabiliser les informations comptables et financières.

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Ce dispositif comporte toutefois des limites inhérentes aux défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise par les objectifs qui lui sont assignés :

- Application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- Performance financière par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- Connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques, en particulier la conformité de l'ensemble des activités de gestion aux réglementations, contrats et autres engagements applicables,
- Conformité aux lois et règlements et aux normes internes,
- Prévention et détection des fraudes et erreurs,
- Exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi répond notamment aux dispositions prévues par le Code monétaire et financier (article L. 511-41), l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services

d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), le Règlement Général de l'AMF et les textes relatifs à la gouvernance d'entreprise, émis notamment par l'Autorité Bancaire Européenne et le Comité de Bâle.

Il est en outre structuré de façon cohérente avec les principes édictés par Crédit Agricole S.A. et le groupe Crédit Agricole, avec pour finalité d'assurer une approche consolidée des risques dans le cadre du contrôle exercé par le Groupe actionnaire majoritaire.

Ces référentiels externes sont complétés de chartes, normes et procédures internes propres à Amundi dans les domaines de contrôle des risques, y compris informatiques et comptables, de contrôle de conformité et d'audit interne.

Ce dispositif de contrôle interne s'applique de manière homogène à l'ensemble des entités du Groupe Amundi (hors joint-ventures dans lesquelles Amundi est actionnaire minoritaire) et couvre l'encadrement et la maîtrise des activités ainsi que la mesure et la surveillance des risques. Le dispositif mis en œuvre par Amundi est décliné et adapté par les différentes fonctions et filiales en fonction de leurs spécificités notamment au regard de leurs obligations réglementaires.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière du Conseil d'administration et de la Direction Générale sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation au regard du profil de risque du Groupe.

1. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

a. Principes fondamentaux

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi repose sur les principes fondamentaux suivants :

- Une information systématique du Conseil d'administration portant sur l'encadrement des risques, le suivi des limites accordées, les activités et les résultats des contrôles

mis en œuvre par les différentes composantes du dispositif de contrôle interne ainsi que les incidents significatifs ;

- Une implication directe de la Direction Générale dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- Une couverture exhaustive des activités et des risques ;
- Une définition claire des responsabilités, une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle au travers de délégations formalisées et mises à jour.

Il s'appuie schématiquement sur deux principaux piliers :

- Des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : risques financiers, risques opérationnels (traitements opérationnels, information comptable et financière, systèmes d'information), risques juridiques et risques de non-conformité ;
- Un dispositif de contrôle comprenant des contrôles permanents réalisés directement par les entités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés et un contrôle périodique mis en œuvre par l'Inspection.

b. Pilotage du dispositif

Le groupe Amundi est en charge du dispositif de contrôle interne d'Amundi Finance.

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi repose sur le contrôle permanent de premier niveau, le contrôle permanent de second niveau assuré par les fonctions Risques et Conformité et pour partie par la fonction Sécurité s'agissant du système d'information et le contrôle périodique exercé par l'Inspection. Il couvre l'ensemble du Groupe en France et à l'international à l'exception des joint-ventures dans lesquelles Amundi est actionnaire minoritaire.

Le Comité de Contrôle Interne, co-présidé par les Directeurs d'Amundi en charge des Divisions GSG (Gouvernance et Secrétariat Général) et SFC (Stratégie, Finance et Contrôle), s'assure de la cohérence, de l'efficacité et de l'exhaustivité du dispositif de contrôle interne et coordonne les activités de Contrôle Périodique, de Contrôle Permanent, des Risques, de la Conformité et de la Sécurité. Il est composé notamment du Directeur des Risques, du Directeur de la Conformité, du Directeur de la Sécurité, du Directeur Juridique et du Directeur de l'Inspection d'Amundi. Il se réunit onze fois par an.

Le Comité est chargé de :

- Faire un point sur le dispositif de contrôle interne et le système de contrôle mis en œuvre ;
- Procéder à l'examen des principaux risques de toute nature auxquels est exposée Amundi et des évolutions intervenues dans les systèmes de mesure des risques et des performances, et s'assurer de l'adéquation du dispositif de contrôle interne pour correctement piloter ces risques ;
- Prendre toute décision nécessaire pour remédier aux faiblesses du contrôle interne ;
- Suivre la mise en œuvre des engagements pris à la suite des missions d'audit internes et externes ;
- Décider des mesures correctives des carences relevées par les missions d'audit ainsi que par les reportings d'activité et de contrôle dont disposent les responsables des fonctions de contrôle ou le management au sein de l'entité.

c. Rôle de l'organe délibérant

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. Il détermine et arrête les stratégies et limites de risques de la société.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne, notamment aux procédures de gestion des risques.

d. Rôle de l'organe exécutif

L'organe exécutif est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et

responsabilités en matière de contrôle interne et s'assure que les moyens attribués sont adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées.

e. Contrôle interne consolidé

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne du groupe Amundi s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Ce principe appliqué par chaque entité du Groupe Crédit Agricole à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et renforce la cohérence entre les différentes entités du Groupe.

Ainsi, pour ce qui concerne Amundi Finance, le groupe Amundi effectue une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ses filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

- Dispositif de prévention et contrôles des risques de non-conformité

Le Groupe Amundi a renforcé son dispositif de connaissance des clients (« KYC »).

Le dispositif de lutte anti-corruption déployé dans l'ensemble du Groupe a fait l'objet d'une certification « ISO 37001 ».

Le dispositif de gestion des conflits d'intérêts a été adapté comme suit :

- Une Charte de Déontologie boursière a été rédigée ;

- Une politique de restriction de détention de titres Amundi dans les portefeuilles gérés pour compte de tiers et pour compte propre a été mise en place ;
- La cartographie des conflits d'intérêts a été mise à jour.

- **Dispositif de contrôle périodique**

La démarche suivie par l'Inspection d'Amundi a fait l'objet d'un processus d'assurance et d'amélioration continue de la qualité.

- **Contrôle interne en matière de sécurité des systèmes d'information**

En matière de cyber sécurité, des tests d'intrusion ont été réalisés, tout au long de l'année, par une société externe spécialisée, tant en interne qu'en externe. Ces tests font systématiquement l'objet d'un bilan et des mesures sont prises lorsque des incidents sont identifiés.

- **Plan de continuité d'activité (PCA)**

Au cours de l'année 2022, des tests du dispositif PCA d'Amundi ont été menés :

- Le Plan de Secours Informatique (PSI) a été testé du 08 au 29 octobre 2022 en simulant la perte d'un datacenter.
- Le Plan de Repli Utilisateurs (PRU) a été testé le 21 juin 2022 pour les Salles de Repli Immédiat, les 21 janvier et 07 octobre 2022 pour les tests de tenue de charge des connexions à distance.

2. Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumise l'entreprise

a. Typologie des risques

Amundi Finance est exposée aux risques décrits au chapitre « Risques » ci-dessus : risque de crédit et de contrepartie, risque lié à la réglementation, risques opérationnels, risques de non-conformité et juridiques.

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce, Amundi Finance est tenue de reporter des informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, incluant les conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens et services qu'elle produit, ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

L'impact environnemental et l'impact sociétal des activités d'Amundi Finance s'inscrivent dans le cadre des politiques définies par Amundi et présentées dans son rapport de gestion.

b. Dispositif de contrôle des risques

Le dispositif de contrôle des risques de l'activité d'Amundi Finance repose sur :

- La définition d'une stratégie risques pour l'activité, qui impose un adossement des opérations et définit les produits autorisés ; la stratégie risque précise également les limites applicables aux expositions résiduelles qui peuvent être portées par Amundi Finance ;
- Une validation de ce dispositif en Comité Risques du groupe Amundi ;
- Une surveillance des risques de contrepartie, du correct adossement des opérations et du respect des règles de gestion et des limites applicables aux expositions résiduelles conservées par Amundi Finance.

c. Dispositif de contrôle des risques de non-conformité

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne.

Ce dispositif est mis en œuvre conformément aux procédures et recommandations édictées par les régulateurs Français et Européens.

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité, y compris en matière de lutte anti-blanchiment et de lutte contre le financement du terrorisme, de prévention de la fraude et de la corruption, fait l'objet d'une revue mensuelle lors du comité Conformité. Lors de ce Comité, les résultats des contrôles effectués sont commentés, et d'éventuelles mesures correctrices décidées. Cette instance est également chargée de valider la cartographie des risques de non-conformité et le plan d'action qui l'accompagne.

d. Dispositif de Sécurité Financière

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est encadré par des procédures spécifiques, qui prévoient, notamment, un ajustement des diligences d'entrée en relation en fonction de la typologie des clients et de leur lieu de résidence.

Amundi Finance assure la commercialisation des notes émises par Amundi, Amundi Finance et ses véhicules, uniquement au profit de distributeurs et clients directs institutionnels régulés avec lesquels sont conclus des contrats de souscription et contrats de distribution qui prévoient que le distributeur s'acquittera des obligations en matière de connaissance relative à sa clientèle.

Les dossiers clients sont constitués, répertoriés et validés par la Compliance dans un système informatique dédié.

Le dispositif de surveillance inclut également le contrôle des personnes politiquement exposées.

e. Dispositif spécifique de contrôle interne de l'information comptable et financière ; Rôle et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

Amundi Finance publie des comptes individuels, qui sont consolidés dans les comptes du groupe Amundi et de ses actionnaires.

La Direction Financière du groupe Amundi assure la responsabilité de l'élaboration des états financiers d'Amundi Finance.

La Direction Financière met en œuvre les systèmes d'information comptable et financière lui permettant d'élaborer les données d'Amundi Finance dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Sous l'autorité de la Direction Générale, la Direction Financière d'Amundi assure la responsabilité de l'élaboration de l'information comptable et financière. En particulier, la Direction Financière :

- Etablit les états financiers consolidés selon les normes comptables internationales (IFRS) et conformément aux règles et principes comptables communiqués et définis par le groupe Crédit Agricole ;
- Etablit les états financiers sociaux de chacune de ses entités conformément aux normes comptables locales en vigueur ;
- Elabore les différents *reportings* réglementaires, prudentiels et fiscaux ;
- Produit les différentes informations de gestion nécessaires au pilotage de l'activité ;
- Assure la communication financière d'Amundi auprès des investisseurs.

f. Contrôle permanent de l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle de l'information comptable et financière au sein de la Direction Financière s'appuie sur les contrôles exercés d'une part par les équipes de la Comptabilité, du Contrôle de gestion et de la trésorerie, et d'autre part par une cellule de contrôle comptable dédiée, rattachée directement au Directeur Financier. Ce dispositif est complété par un contrôle permanent comptable assuré par une équipe indépendante, rattachée à la Direction des Risques.

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière en termes de :

- Conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires, et des normes du groupe Crédit Agricole ;
- Fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière d'Amundi et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation ;
- Sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement d'Amundi sur l'information publiée ;
- Prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Le contrôle permanent de l'information comptable et financière s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels. En particulier, les risques suivis par la Direction des Risques, et en particulier ceux liés aux engagements hors bilan, font l'objet d'un rapprochement avec la comptabilité afin de s'assurer de l'exhaustivité de l'information et de la bonne évaluation dans les états financiers.

Le responsable du contrôle permanent comptable d'Amundi s'assure de la mise en œuvre des éventuelles actions correctives, pour renforcer le dispositif de contrôle permanent comptable.

g. Relations avec les commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, le commissaire aux comptes met en œuvre les diligences qu'il juge appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- Audit des comptes individuels de la société Amundi Finance ;
- Examen limité des comptes semestriels de la société Amundi Finance.

Dans le cadre de sa mission légale, le commissaire aux comptes présente les conclusions de ses travaux au Conseil d'administration d'Amundi Finance.

h. Contrôle périodique (Inspection Générale / Audit)

L'Inspection du groupe Amundi assure le contrôle périodique d'Amundi Finance, de façon indépendante des unités opérationnelles, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement.

Le plan d'audit est établi sur la base du programme pluriannuel d'audit découlant de la cartographie des risques du Groupe Amundi.

L'objectif du programme pluriannuel est de couvrir le périmètre d'audit (calé sur le périmètre des entités surveillées) sur une période de 5 ans au maximum et la fréquence moyenne retenue est de l'ordre de 3 ans.

i. Dispositif de contrôle de la Continuité d'Activité

Le plan de continuité d'activité (PCA) d'Amundi Finance est intégré dans celui d'Amundi.

Le plan de continuité d'activité (PCA) décrit les solutions de secours et leurs modalités de mise en œuvre en fonction du scénario de crise opérationnelle concerné et est validé en comité de niveau direction : le Comité de Sécurité d'Amundi.

Ce dispositif opérationnel comporte cinq éléments clés :

- Un dispositif de gestion de crise qui s'appuie sur une organisation et des moyens disponibles 24 h/24 et 7 j/7 afin notamment d'alerter, analyser ou suivre la situation mais également de décider ou de communiquer ;
- Un plan de repli utilisateurs (PRU) activable en 4 h qui repose, pour les entités parisiennes, sur un site situé à 25 kilomètres de Paris comprenant 230 positions dédiées qui peuvent être étendues à 700 en cas de besoin et sur une plateforme de travail à distance permettant 1 000 connexions simultanées extensible à 2000 ; s'agissant de la négociation, un dispositif permet de reprendre l'activité sous 2 h en cas d'indisponibilité des locaux dédiés dans le cadre d'un plan de repli immédiat;
- Un plan de secours informatique (PSI) activable en 4 h qui s'appuie sur 2 data centers gérés en actif/actif avec une redondance des plateformes ;
- Un contrôle du plan de continuité des prestataires ;
- Un dispositif de pilotage du plan de continuité d'activité (PCA) reposant sur une organisation transverse. Amundi réalise des analyses d'impact sur les activités (BIA) pour chacun de ses métiers, définissant pour chaque processus un niveau de criticité et des besoins nécessaires afin de maintenir l'activité considérée.

Ce plan d'urgence et de poursuite de l'activité est régulièrement mis à jour et testé annuellement.

Les scénarii de sinistre potentiel couverts sont :

- Indisponibilité d'environnement de travail local causée par l'inaccessibilité du site ou par la défaillance des installations techniques (panne électricité, perte d'accès des moyens télécom...). Ce scénario intègre l'indisponibilité d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles lorsque ceux-ci sont regroupés ;
- Indisponibilité du personnel causée par une grève de transports publics, une épidémie, une crue, etc. Les solutions permettant de couvrir ce scénario doivent permettre à Amundi de maintenir la continuité de ses activités dès lors que 30 % de ses effectifs sont disponibles ;
- Indisponibilité physique des systèmes d'information causée par la destruction physique de matériels du Datacenter ou des moyens d'accès réseau au Datacenter ;
- Indisponibilité logique des systèmes d'information Datacenter causée par malveillance, erreur ou accident (attaque virale, intrusion, destruction accidentelle d'une baie de données ou un « bug » informatique altérant des bases de données) ;
- Indisponibilité massive des postes de travail causée, par exemple, par une attaque virale massive qui toucherait les postes de travail.

Ce plan d'urgence et de poursuite de l'activité est régulièrement entretenu et testé annuellement.

* * *

Conformément aux dispositifs et procédures existants au sein d'Amundi Finance et aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole décrites ci-avant, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des axes de progrès enregistrés en la matière et de l'avancement des mesures correctrices adoptées dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen de reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôle.

02

Rapports des Commissaires aux Comptes Etats financiers au 30 juin 2023

Amundi Finance

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

(Période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023)

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2.510.460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Mazars

61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense
SA au capital de 8 320 000 euros
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle****(Période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023)**

Aux Actionnaires

Amundi Finance

91-93 Boulevard Pasteur
75015 PARIS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société Amundi Finance, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine de la société et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris La Défense, le 15 septembre 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Laurent Tavernier

Jean Latorzeff

**AMUNDI FINANCE
COMPTES INDIVIDUELS
AU 30/06/2023**

**Arrêté par le Conseil d'administration d'AMUNDI FINANCE
en date du 01/09/2023**

SOMMAIRE

BILAN AU 30 JUIN 2023	3
HORS-BILAN AU 30 JUIN 2023	4
COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2023	5
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE AU 30 JUIN 2023	6
NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	7
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	7
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	17
NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	17
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	18
NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	20
NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	23
NOTE 8 ACTIONS PROPRES	24
NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	24
NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	25
NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	25
NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	25
NOTE 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	25
NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	26
NOTE 15 PROVISIONS	26
NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT	27
NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES	27
NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	28
NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)	28
NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES	28
NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	29
NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES	29
NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES	29
NOTE 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	30
NOTE 24.1 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DUREE RESIDUELLE	31
NOTE 24.2 INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : JUSTE VALEUR	32
NOTE 24.3 VENTILATION DES CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERET	32
NOTE 25 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	33
NOTE 25.1 ACTIFS DONNES ET RECUS EN GARANTIE	33
NOTE 26 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES	34
NOTE 27 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	35
NOTE 28 REVENUS DES TITRES	35
NOTE 29 PRODUIT NET DES COMMISSIONS	36
NOTE 30 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	36
NOTE 31 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	36
NOTE 32 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	37
NOTE 33 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	37
NOTE 33.1 EFFECTIF	38
NOTE 34 COUT DU RISQUE	38
NOTE 35 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	38
NOTE 36 IMPOT SUR LES BENEFICES	39
NOTE 37 IMPLANTATIONS DANS LES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIF	39
NOTE 38 AFFECTATION DES RESULTATS	39
NOTE 39 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES	39
ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE	39

AMUNDI FINANCE
COMPTES INDIVIDUELS AU 30/06/2023

BILAN AU 30 JUIN 2023

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2023	31/12/2022
Opérations interbancaires et assimilées		870 291	750 716
Caisse, banques centrales			
Effets publics et valeurs assimilées	5	645 022	622 511
Créances sur les établissements de crédit	3	225 270	128 205
Opérations avec la clientèle	4		
Opérations sur titres		2 663 463	350 564
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	2 571 213	60 198
Actions et autres titres à revenu variable	5	92 249	290 365
Valeurs immobilisées		273 508	273 508
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7		
Parts dans les entreprises liées	6-7	46 084	46 084
Immobilisations incorporelles	7	227 424	227 424
Immobilisations corporelles	7		
Capital souscrit non versé			
Actions propres	8		
Comptes de régularisation et actifs divers		1 461 860	2 155 655
Autres actifs	9	1 408 574	2 109 899
Comptes de régularisation	9	53 286	45 756
TOTAL ACTIF		5 269 122	3 530 443

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2023	31/12/2022
Opérations interbancaires et assimilées		659 227	1 313 351
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	659 227	1 313 351
Comptes créditeurs de la clientèle	12		
Dettes représentées par un titre	13	30 496	30 796
Comptes de régularisation et passifs divers		3 825 429	1 351 760
Autres passifs	14	3 179 073	1 055 375
Comptes de régularisation	14	646 356	296 385
Provisions et dettes subordonnées		105 318	106 072
Provisions	15-16-17	4 810	6 064
Dettes subordonnées	18	100 508	100 008
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)			
Capitaux propres hors FRBG :	19	648 651	728 463
Capital souscrit		40 320	40 320
Primes d'émission		217 511	217 511
Réserves		4 416	4 416
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		326 252	326 235
Résultat en attente d'approbation / acompte sur dividendes			
Résultat de l'exercice		60 152	139 981
TOTAL PASSIF		5 269 122	3 530 443

HORS BILAN

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financements	25		
Engagements de garantie	25	28 159 459	18 047 145
Engagements sur titres	25		

(en milliers d'euros)		30/06/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement	25		
Engagements de garantie	25		
Engagements sur titres	25		

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change à terme en devise : note 23
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 24
- Actifs donnés et reçus en garantie : note 25

COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2023

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022
Intérêts et produits assimilés	27	21 423	19 047	7 892
Intérêts et charges assimilées	27	-39 686	-28 741	-9 498
Revenus des titres à revenu variable	28	32 357	83 117	54 471
Commissions (produits)	29	41 773	85 990	41 349
Commissions (charges)	29	-16 344	-32 820	-17 950
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	30	32 850	57 720	24 083
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	31	1 870	-9 810	-4 949
Autres produits d'exploitation bancaire	32	39		
Autres charges d'exploitation bancaire	32	-730	-703	
Produit net bancaire		73 553	173 799	95 398
Charges générales d'exploitation	33	-4 064	-8 961	-4 250
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles				
Résultat brut d'exploitation		69 488	164 838	91 148
Coût du risque	34	170	-2 960	-9 832
Résultat d'exploitation		69 658	161 878	81 316
Résultat net sur actifs immobilisés	35			
Résultat courant avant impôt		69 658	161 878	81 316
Résultat exceptionnel				
Impôt sur les bénéfices	36	-9 505	-21 897	-10 233
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées				
Résultat net		60 152	139 981	71 083

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE AU 30 JUIN 2023

(en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022
Résultat avant impôt	69 658	161 878	81 316
Dotations nettes aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles			
Dépréciation des écarts d'acquisition			
Dotations nettes aux dépréciations	-1 255	-3 051	10 146
Quote-part de résultat liées aux sociétés mises en équivalence			
Perte nette/gain net des activités d'investissement			
Produits/charges des activités de financement	500	1 000	500
Autres mouvements	5 337	2 255	4 644
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	4 582	204	15 290
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	27 137	112 616	79 999
Flux liés aux opérations avec la clientèle			
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-2 351 360	1 503 864	518 059
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	3 177 534	-1 210 561	-988 915
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Impôts versés	-9 262	-23 305	-36 849
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	844 050	382 613	-427 707
TOTAL FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	918 290	544 696	-331 101
Flux liés aux participations		165	158
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles			
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)		165	158
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-139 964	-121 927	-121 927
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		-1 000	
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	-139 964	-122 927	-121 927
Effet de la variation des taux de change et autres flux de variation sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)			
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	778 325	421 934	-452 870
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-562 933	-984 868	-984 868
Solde net des comptes de caisse et banques centrales			
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-562 933	-984 868	-984 868
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	215 392	-562 933	-1 437 737
Solde net des comptes de caisse et banques centrales			
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	215 392	-562 933	-1 437 737
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	778 325	421 934	-452 870

NOTE 1 LE CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET-EVENEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2023

1.1 Cadre juridique et financier

Le capital social de Amundi Finance, s'élève à 40 320 157 euros au 30 juin 2023. Il est divisé en 2 644 829 actions de 15,24 euros de valeur nominale chacune.

Depuis le 19 février 2002, Amundi Finance bénéficie d'un agrément délivré par le CECEI (devenu ACPR). Amundi Finance est agréé en qualité d'établissement de crédit à délivrer des garanties en capital et/ou de performance dans le domaine de la gestion d'actifs, notamment au profit de clients du groupe Crédit Agricole ou d'OPCVM dont la gestion est assurée par celui-ci.

La société est détenue à hauteur de :

- 76,13 % par Amundi Asset Management,
- 23,87 % par Amundi,

La présente annexe est une partie indissociable des comptes intermédiaires de la société Amundi Finance clos au 30 juin 2023. Elle est exprimée en milliers d'euros (« K€ »).

Le total du bilan avant répartition composant ces comptes est de 5 269 122 K€.

Le produit net bancaire (PNB) composant ces comptes est de 73 553 K€.

Le résultat net est de 60 152 K€ (60 152 478,29 €).

1.2 Evénements significatifs relatifs au premier semestre 2023

Il n'y a pas eu d'événements significatifs relatifs au premier semestre 2023.

1.3 Evénements postérieurs à la situation intermédiaire du 30 juin 2023

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la situation intermédiaire du 30 juin 2023.

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

La présentation des états financiers d'Amundi Finance est conforme aux dispositions ANC 2014-07, qui, regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Il n'y a pas de changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

Néanmoins, Amundi Finance et les véhicules d'émissions Amundi Finance Emissions et LCL Emissions ont convenu à la mise en place d'un franco de paiement sur les émissions en cours de commercialisation, cela se traduit par l'enregistrement d'une dette chez Amundi Finance vis-à-vis des véhicules d'émissions pour la valeur nominale des EMTN émis, et ce pendant toute la période de commercialisation.

2.1 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle - engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Amundi et la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au groupe Amundi ;
- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

La rubrique clientèle inclut les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement ANC 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Le traitement comptable du risque de crédit est défini ci-après :

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes permet d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours sains et douteux.

Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines et elles demeurent dans leur poste d'origine.

Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains

Amundi Finance constate au titre des expositions de crédit des provisions au passif de son bilan pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant l'évolution du niveau de risque de crédit attendue.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Il existe un ou plusieurs impayés depuis un an au moins,
- La situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur,
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les événements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés

financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;

- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse.

Parmi les encours douteux, Amundi Finance distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné dès lors que le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux :

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Amundi Finance par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations :

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément au règlement ANC 2014-07, le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque les effets de désactualisations des dépréciations.

Passage en perte :

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Amundi Finance le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

2.2 Portefeuille-titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC 2014-07.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- Soit acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme ;
- Soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- Les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- Les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé,
- Les titres empruntés (y compris le cas échéant les titres empruntés ayant fait l'objet d'un prêt reclassé en « titres de transaction prêtés ») dans le cadre des opérations de prêts / emprunts classés en titres de transaction et compensés avec les dettes représentatives de titres empruntés inscrites au passif du bilan.

Hormis dans les cas prévus par le règlement ANC 2014-07, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent.

Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique "revenus des titres à revenu variable".

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour la valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne est inférieure à la valeur comptable il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens du règlement ANC 2014-7, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de mêmes nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique "solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans les entreprises liées) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou de la valeur économique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrés sous la rubrique "solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évalués, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- Si le marché sur lequel est négocié le titre n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Amundi Finance détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Amundi Finance utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Amundi Finance enregistre les titres à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement ANC 2014-07, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- Du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance.
- Du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

AMUNDI FINANCE n'a pas opéré, lors du premier semestre 2023, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07.

2.3 Immobilisations

Amundi Finance applique le règlement ANC 2014-03 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les compte sociaux. La mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste "Fonds commercial"; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en "autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières...". Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Lors de l'apport par Amundi Asset Management de son activité de garanties en 2004, Amundi Finance a comptabilisé un fonds de commerce pour la valeur de 227 424 K€. Ce fonds de commerce n'a pas fait l'objet de dépréciation.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est à dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée "en magasin".

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissements suivants ont été retenus par Amundi Finance suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissements doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

composant	durée d'amortissement
Installations techniques et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- Autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

2.6 Provisions

Amundi Finance applique le règlement ANC 2014-03 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

2.7 Opérations sur les Instruments Financiers à Terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Au 30 juin 2023, les engagements financiers à terme s'élèvent à 67 911 919 K€.

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

L'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont portés au compte de résultat sous la rubrique "solde des opérations des portefeuilles de négociation" pour un montant net représentant un produit de 32 849 971,65 euros dont 31 523 400 euros d'Indemnités de risques de collecte liés au lancement de nouveaux fonds et EMTN.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07),
- Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction au sens du règlement ANC 2014-07.

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Lorsque les instruments sont évalués à la valeur de marché, celle-ci est déterminée :

- A partir des prix disponibles, s'il existe un marché actif,
- A l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé,
- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement,

Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07, Amundi Finance intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories « a » et « d » de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de Amundi Finance.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- Prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou de proxy de CDS.
- En l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS Single Name de contreparties de même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Opérations complexes

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe.

Les produits et charges relatifs aux instruments négociés dans le cadre d'opérations complexes, notamment émissions d'obligations structurées, sont reconnus au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et des charges sur l'élément couvert. Ainsi, les variations de valeurs des instruments de couvertures ne sont pas reconnues au bilan.

2.8 Opérations en devises

Les actifs et passifs en devises sont convertis aux cours de change de fin d'exercice. Les pertes ou gains résultant de ces conversions, ainsi que les différences de change réalisées sur les opérations de l'exercice, sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2014-07, Amundi Finance a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

2.9 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Amundi Finance.

Engagements de garantie donnés

Dans le cadre de l'activité Amundi Finance accorde sa garantie dans le cadre de l'émission de garanties de capital ou de performance en faveur de clients d'Amundi (selon les modalités de calcul ci-dessous).

Au 30 juin 2023, ces garanties données ainsi que les garanties accordées directement s'élèvent à 28 159 459 K€.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe en note 25.

2.10 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion ainsi que l'intéressement sont constatés dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né

Certaines sociétés du groupe se sont constituées en « Unité Economique et Sociale » (Amundi, Amundi AM, Amundi ITS, Amundi Finance, Amundi ESR, Société Générale Gestion, Amundi Immobilier, Amundi Intermédiation, Amundi Private Equity Funds, BFT IM, CPR AM et Amundi Transition Energétique). Des accords relatifs à la participation des salariés et à l'intéressement ont été conclus dans ce cadre.

La participation et l'intéressement figurent dans les frais de personnel.

Les salariés mis à disposition par Crédit Agricole S.A. bénéficient des accords signés dans le cadre de l'« UES » de cette entité. La charge à payer estimée de la participation et de l'intéressement attribués dans ce cadre a été enregistrée dans les comptes.

2.11 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi - plans de retraite - régimes à cotisations définies

Plans de retraite - régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Amundi Finance n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en "frais de personnel".

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Amundi Finance a appliqué la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal

plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- Soit la date de prise de service du membre du personnel
- Soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation

En application de ce règlement, Amundi Finance provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Depuis 2021, Amundi Finance applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19).

Les impacts sur le niveau de la dette actuarielle s'élèvent à 217 milliers d'euros (comme présenté en Note 17 des états financiers).

Les taux de sensibilité (au 31 décembre 2022) démontrent que :

- une variation de plus de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 6,65 %.
- une variation de moins de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 7,21%.

A l'intérieur du Groupe Amundi, Amundi Finance a formalisé un contrat d'assurance « Indemnité Fin de Carrière » (IFC) avec PREDICA et des conventions de mandat entre Amundi et les filiales de l'UES (dont Amundi Finance) ont été signées. Cette externalisation des « IFC » s'est traduite par un transfert d'une partie de la provision de passif existante dans les comptes vers le contrat PREDICA.

Le solde non externalisé reste inscrit en provision de passif.

2.12 Charges et produits exceptionnels

Ce poste représente les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes d'Amundi Finance.

2.13 Impôt sur les bénéfices

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Amundi Finance a signé avec Amundi une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	30/06/2023						31/12/2022
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
Etablissements de crédit							
Comptes et prêts :							
· à vue	224 245				224 245	19	224 263
· à terme		1 000			1 000	6	1 006
Valeurs reçues en pension							
Titres reçus en pension livrée							
Prêts subordonnés							
Total	224 245		1 000		225 245	26	225 270
Dépréciations							
VALEURS NETTES AU BILAN	224 245		1 000		225 245	26	128 205
Comptes ordinaires							
Comptes et avances à terme							
Total							
Dépréciations							
VALEUR NETTE AU BILAN							
TOTAL	224 245		1 000		225 245	26	128 205

NOTE 4 OPERATION AVEC LA CLIENTELE

Néant

NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

En milliers d'euros	30/06/2023				31/12/2022
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total
Effets publics et valeurs assimilées :		642 769			642 769
· dont surcote restant à amortir		12 231			12 231
· dont décote restant à amortir					
Créances rattachées		2 253			2 253
Dépréciations					
Valeur nette au bilan		645 022			645 022
Obligations et autres titres à revenu fixe :					
Emis par organismes publics					
Autres émetteurs	2 541 357	29 780			2 571 137
· dont surcote restant à amortir					
· dont décote restant à amortir					
Créances rattachées		197			197
Dépréciations		-121			-121
Valeur nette au bilan	2 541 357	29 856			2 571 213
Actions et autres titres à revenu variable		94 183			94 183
Créances rattachées					
Dépréciations		-1 934			-1 934
Valeur nette au bilan		92 249			92 249
Total	2 541 357	767 127			3 308 484
Valeurs estimatives	2 541 357	767 127			3 308 484

NOTE 5.1 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE (hors effets publics) : VENTILATION PAR GRANDES CATEGORIES DE CONTREPARTIE

En milliers d'euros	Encours nets 30/06/2023	Encours nets 31/12/2022
Administration et banques centrales (y compris Etats)		
Etablissements de crédit	159 428	40 425
Sociétés financières	2 505 893	320 082
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles		
Divers et non ventilés		
Total en principal	2 665 321	360 507
Créances rattachées	197	113
Dépréciations	-2 055	-10 057
Valeurs nettes au bilan	2 663 463	350 564

NOTE 5.2 VENTILATION DES TITRES COTES ET NON COTES A REVENU FIXE OU VARIABLE

(en milliers d'euros)	30/06/2023				31/12/2022			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	2 468 263	642 769		3 111 032	19 910	620 451		640 361
Titres non cotés	102 874		94 183	197 057	40 251		300 346	340 597
Créances rattachées	197	2 253		2 450	113	2 060		2 173
Dépréciations	-121		-1 934	-2 055	-76		-9 981	-10 057
Valeurs nettes au bilan	2 571 213	645 022	92 249	3 308 484	60 198	622 511	290 365	973 074

Au 30 juin 2023, la répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante :

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires		
OPCVM obligataires		
OPCVM actions		
OPCVM autres	92 249	92 249
TOTAL	92 249	92 249

NOTE 5.3 EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

En milliers d'euros	30/06/2023					31/12/2022		
	<3mois	>3mois <1an	>1an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	81	25 218	273 275	2 272 563	2 571 137	197	2 571 334	60 274
Dépréciations							-121	-76
Valeur nette au bilan	81	25 218	273 275	2 272 563	2 571 137	197	2 571 213	60 198
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute			578 483	64 286	642 769	2 253	645 022	622 511
Dépréciations								
Valeur nette au bilan			578 483	64 286	642 769	2 253	645 022	622 511

NOTE 5.4 EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE : ANALYSE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En milliers d'euros	Encours nets	
	30/06/2023	31/12/2022
France (y compris DOM-TOM)	3 022 286	608 214
Autres pays de l'U.E.	191 621	72 398
Autres pays de l'Europe		
Amérique du Nord		
Amérique Centrale et du sud		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total en principal	3 213 906	680 612
Créances rattachées	2 450	2 173
Dépréciations	-121	-76
VALEUR NETTE AU BILAN	3 216 235	682 709

NOTE 6 TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

(en milliers d'euros)

Société	Devise	informations financières			Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	valeur brute	valeur nette					
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société											
1) Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (plus de 50% du capital)											
2) Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (10 à 50% du capital)											
3) Autres parts dans les entreprises liées (plus de 50% du capital)											
AMUNDI ESR	EUR	24 000	3 193	99,99%	34 167	34 167			62 830	13 792	13 776
4) Autres parts dans les entreprises liées (10 à 50% du capital)											
AMUNDI INTERMEDIATION (1)	EUR	15 713	54 341	35,81%	5 628	5 628			226 933	124 704	16 007
5) Autres parts dans les entreprises liées (1 à 10% du capital)											
DNA SA	EUR	2 231	-408	100,00%	2 231	1 823					-44
Amundi Finance Emissions	EUR	2 226	10 907	100,00%	2 226	2 226					3 165
LCL Emissions	EUR	2 225	3 590	100,00%	2 225	2 225					1 783 2 574
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieur à 1% du capital de Amundi Finance											
	EUR				31	15					
TOTAL FILIALES ET PARTICIPATIONS					46 508	46 084					

(1) Pour rappel le 28/12/2022, sur sa situation comptable arrêtée au 30/09/2022, AMUNDI INTERMEDIATION a distribué un acompte sur dividende de 76,37 € par action soit 28 648 525,36 euros versés à AMUNDI FINANCE.

NOTE 6.1 VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATION

(en milliers d'euros)	30/06/2023		31/12/2022	
	valeur au bilan	Valeur estimative	valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
· Titres non cotés	46 508	46 084	46 508	46 084
· Titres cotés				
· Avances consolidables				
· Créances rattachées				
· Dépréciations	-424		-424	
Valeur nette au bilan	46 084	46 084	46 084	46 084
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
· Titres non cotés				
· Titres cotés				
· Avances consolidables				
· Créances rattachées				
· Dépréciations				
Sous-total titres de participation				
Autres titres détenus à long terme				
· Titres non cotés				
· Titres cotés				
· Avances consolidables				
· Créances rattachées				
· Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme				
Valeur nette au bilan				
Total des titres de participation	46 084	46 084	46 084	46 084

(en milliers d'euros)	30/06/2023		31/12/2022	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
TOTAL VALEURS BRUTES				
Titres non cotés	46 084	46 084	46 084	46 084
Titres cotés				
TOTAL	46 084	46 084	46 084	46 084

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

NOTE 7.1 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/2023	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	30/06/2023
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	46 508				46 508
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations	-424				-424
VALEUR NETTE AU BILAN	46 084				46 084
Titres de participation					
Valeurs brutes					
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes					
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN					
TOTAL	46 084				46 084

NOTE 7.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2023	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	30/06/2023
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN					
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	227 424				227 424
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	227 424				227 424
TOTAL	227 424				227 424

NOTE 8 ACTIONS PROPRES

Néant

NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	1 125 249	1 267 419
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers (2)	283 325	842 480
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement		
Valeur nette au bilan	1 408 574	2 109 899
Compte de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert		
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme		
Autres produits à recevoir	33 333	35 952
Charges constatées d'avance	820	
Charges à répartir	19 133	9 804
Autres comptes de régularisation		
Valeur nette au bilan	53 286	45 756
Total	1 461 860	2 155 655

(1) les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 1 849 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Les AUTRES ACTIFS sont principalement composés d'options achetées (pour 1 125 249 milliers d'euros), des dépôts de garantie versés liés à l'activité du collatéral (261 451 milliers d'euros), des acomptes d'impôt sur les sociétés (10 952 milliers d'euros), des créances clients (2 784 milliers d'euros), des coupons à recevoir (5 553 milliers d'euros), et des autres créances (2 585 milliers d'euros).

Les Autres produits à recevoir sont relatifs principalement à l'activité de garantie.

Les Autres charges à répartir se composent principalement de soultes payées sur SWAP.

NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2022	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 30/06/2023
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle						
Sur opérations sur titres	10 481	46	-8 047			2 479
Sur valeurs immobilisées						
Sur autres Actifs						
Total	10 481	46	-8 047			2 479

NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	30/06/2023					Dettes rattachées	Total	31/12/2022 Total
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal			
Etablissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
· à vue	8 871				8 871	1	8 872	690 135
· à terme	375 000	270 000			645 000	5 356	650 356	623 216
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	383 871	270 000			653 871	5 356	659 227	1 313 351

NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Néant

NOTE 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	30/06/2023					Dettes rattachées	Total	31/12/2022 total
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal			
Bons de caisse								
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables			30 445		30 445	51	30 496	30 796
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
VALEUR AU BILAN			30 445		30 445	51	30 496	30 796

NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	504 545	994 518
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers (2)	2 674 528	60 858
Versements restant à effectuer sur titres		
Valeur au bilan	3 179 073	1 055 375
Comptes de régularisation		
- Comptes d'encaissement et de transfert		
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
- Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	6 902	9 255
- Produits constatés d'avance	4 390	3 641
- Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	622 112	273 327
- Autres charges à payer	12 952	10 162
- Autres comptes de régularisation		
Valeur au bilan	646 356	296 385
TOTAL	3 825 429	1 351 760

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

(2) changement lié au financement des EMTN portés pendant la période de commercialisation.

Les AUTRES PASSIFS sont principalement composés de dette en attente de règlement liée à l'activité des EMTN (2 429 000 milliers d'euros), d'options vendues (484 290 milliers d'euros), des dépôts de garantie reçus liés à l'activité du collatéral (228 750 milliers d'euros), des coupons à payer (5 399 milliers d'euros), de la charge d'Impôt sur les sociétés (9 505 milliers d'euros) et d'autres dettes pour le solde.

NOTE 15 PROVISIONS

En milliers d'euros	Solde au 01/01/2023	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 30/06/2023
Provisions						
Pour engagements de retraite et assimilés	63					63
Pour autres engagements sociaux						
Pour risques d'exécution des engagements par signature	3 220			-170		3 050
Pour litiges fiscaux						
Pour autres litiges						
Pour risques pays						
Pour risques de crédit						
Pour restructurations						
Pour impôts						
Sur participations						
Pour risques opérationnels						
Autres provisions	2 782	36	-3	-1 117		1 697
VALEUR AU BILAN	6 064	36	-3	-1 287		4 810

NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT

Néant

NOTE 17 Engagements sociaux - Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies

Variations de la dette actuarielle	30/06/2023		31/12/2022		Variations de juste valeur des actifs des régimes	30/06/2023		31/12/2022	
	(en milliers d'euros)					(en milliers d'euros)			
Dette actuarielle au 31/12/N-1	217		245		Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	153		157	
Coûts des services rendus sur la période			20		Rendement attendu des actifs			1	
Effet de l'actualisation			2		Gains/pertes actuariels			-5	
Cotisations employés					Cotisation de l'employeur				
Modifications, réductions et liquidations de régime					Cotisation de l'employé				
Variation de périmètre					Modification/réduction/liquidation de régime				
Indemnités de cessation d'activité					Variation de périmètre				
Prestations versées					Indemnités de cessation d'activité				
(Gains) / pertes actuariels			50		Prestations versées par le fonds				
Dette actuarielle au 31/12/N	217		217		Juste valeur des actifs / droit à remboursement au 31/12/N	153		153	

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

Position nette

(en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022	(en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Coûts des services rendus sur la période		20	Dettes actuarielle au 31/12/N	217	217
Coût financier		2	Impact de la limitation d'actifs	-1	-1
Rendement attendu des actifs sur la période		-1	Juste valeur des actifs en fin de période	-153	-153
Amortissement du coût des services passés			Position nette (passif)/actifs au 31/12/N	63	63
Autres gains ou pertes					
Charge nette comptabilisée au compte de résultat		21			

NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	30/06/2023						31/12/2022
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Dettes subordonnées à terme							
Euro							
Dollar							
Titres et emprunts participatifs							
Autres emprunts subordonnés à terme							
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)				100 000	100 000	508	100 508
C/C bloqués des Caisses Locales							
Dépôts Gtie à caractère mutuel							
VALEURS AU BILAN				100 000	100 000	508	100 508

(1) durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnée par défaut en > 5 ans

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 508 milliers d'euros au 30 juin 2023.

NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Primes, réserves et report à nouveau	Acompte sur dividendes	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2022	40 320	548 162			139 981	728 463
Dividendes versés au titre de 2022		-139 964				-139 964
Variation de capital						
Variation des primes et réserves						
Affectation du résultat social		139 981			-139 981	
Report à nouveau						

Résultat de l'exercice 2022			60 152	60 152
Autres variations				
Solde au 30 juin 2023	40 320	548 179	60 152	648 651

NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Capitaux propres	648 651	728 463
Fonds pour risques bancaires généraux		
Dettes subordonnées et titres participatifs	100 508	100 008
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	749 159	828 471

NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 30 juin 2023 Opérations avec les entreprises liées et les participations	Solde au 31 décembre 2022 Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	2 570 697	184 075
sur les établissements de crédit et institutions financières	200 732	123 877
sur la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 369 965	60 198
Dettes	759 736	1 413 359
Sur les établissements de crédits et institutions financières	659 227	1 313 351
Sur la clientèle		
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	100 508	100 008
Engagements donnés	20 817 430	10 941 709
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle	20 817 430	10 941 709
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

(en milliers d'euros)	30/06/2023		31/12/2022	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	5 268 645	5 269 112	3 530 313	3 530 443
Autres devises de l'Union Europ.	250	10	28	2
Franc Suisse				
Dollar	103			-3

Amundi Finance

29

Yen				
Autres devises		124		102
Total		5 269 122	5 269 122	3 530 443

NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES

(en milliers d'euros)	30/06/2023		31/12/2022	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Opérations de change au comptant				
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	39 402	39 405	38 544	38 543
Devises	19 784	20 025	18 927	18 959
Euros	19 618	19 381	19 618	19 584
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	39 402	39 405	38 544	38 543

NOTE 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en milliers d'euros)	30/06/2023			31/12/2022
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	655 000	47 658 375	48 313 375	40 841 070
Opérations sur marchés organisés (1)				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré (1)	655 000	47 658 375	48 313 375	40 841 070
Swaps de taux d'intérêt	655 000	15 935 261	16 590 261	7 374 300
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change		78 807	78 807	77 087
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers		31 644 307	31 644 307	33 389 683
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles		19 598 544	19 598 544	22 196 981
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Opérations de gré à gré		19 598 544	19 598 544	22 196 981
Options de swap de taux :				
* Achetés				
* Vendus				
Autres instruments de taux d'intérêt à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Instruments de taux de change à terme :				

* Achetés					
* Vendus					
Instruments sur actions et indices boursiers à terme					
* Achetés		15 136 777	15 136 777	17 224 384	
* Vendus		4 461 767	4 461 767	4 972 597	
Autres instruments à terme					
* Achetés					
* Vendus					
Dérivés de crédit					
Contrats de dérivés de crédit :					
* Achetés					
* Vendus					
TOTAL		655 000	67 256 919	67 911 919	63 038 051

(1) : Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats)

NOTE 24.1 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	Total 30/06/2023			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1an	> 1an < 5ans	> 5 ans	< 1an	> 1an < 5ans	> 5 ans	< 1an	> 1an < 5ans	> 5 ans
Futures									
Options de change									
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
FRA									
Swaps de taux d'intérêt	2 220 677	3 600 591	10 768 993	2 220 677	3 600 591	10 768 993			
Swaps de devises									
Caps, Floors, Collars									
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices	1 142 552	16 046 967	14 454 787	1 142 552	16 046 967	14 454 787			
Opérations conditionnelles sur actions et indices	42 686	7 236 718	12 319 140	42 686	7 236 718	12 319 140			
Dérivés sur actions, indices boursier									
Sous total	3 405 916	26 884 276	37 542 920	3 405 916	26 884 276	37 542 920			
Opérations de change à terme		78 807			78 807				
Total général	3 405 916	26 963 083	37 542 920	3 405 916	26 963 083	37 542 920			

NOTE 24.2 INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : JUSTE VALEUR

(en milliers d'euros)	30/06/2023		31/12/2022	
	Juste valeur	Encours notionnel	Juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change				
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
FRA				
Swaps de taux d'intérêt	1 813	16 590 261	-1 722	7 374 300
Swaps de devises				
Caps, Floors, Collars				
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux	18 315	51 242 851	5 503	55 586 663
Sous total	20 128	67 833 112	3 781	62 960 963
Opérations de change à terme	1	78 807	2	77 087
TOTAL	20 129	67 911 919	3 783	63 038 051

NOTE 24.3 VENTILATION DES CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERET

(en milliers d'euros)

CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERET ET DE DEVICES	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		655 000		15 935 261
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90.15 du CRBF.

NOTE 25 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

(en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DONNES	28 159 459	18 047 145
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
- Ouverture de crédits confirmés		
Ouverture de crédits documentaires		
Autres ouvertures de crédits confirmés		
- Autres engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie	28 159 459	18 047 145
Engagements d'ordre d'établissement de crédit		
- Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Amundi Finance		32

- Autres garanties		
Engagements d'ordre de la clientèle	28 159 459	18 047 145
- Cautions immobilières		
- garanties financières		
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	28 159 459	18 047 145
Engagements sur titres		
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements à donner		
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements sur titres		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus		

NOTE 25.1 ACTIFS DONNES ET RECUS EN GARANTIE

Dans le cadre de la réglementation EMIR (European Market and Infrastructure Regulation), qui s'applique à toute contrepartie, financière (établissements de crédit, entreprises d'investissement, compagnies d'assurance, sociétés de gestion...) ou non financière qui effectue une transaction sur un produit dérivé de gré à gré, Amundi Finance enregistre au titre de son activité :

- les valeurs reçues en garantie de ses contreparties pour 990 311 milliers d'euros,
- les valeurs données en garantie à ses contreparties 574 784 milliers d'euros.

NOTE 26 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

La gestion du risque de contrepartie (entreprises, banques, institutionnels) s'appuie sur :

- une organisation par unité spécialisée et par métier rapportant à la Direction Générale.
- les procédures internes qui fixent les règles de prise et de suivi du risque s'appliquant aux divers opérateurs de l'établissement. Ce principe de fixation d'une limite d'engagement est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entités étatiques ou parapubliques. De même, les interventions en risque sur des contreparties contrôlées ou résidant dans un pays n'appartenant pas à l'OCDE sont plafonnées pays par pays, tous types d'opérations et d'interventions confondus. Ces « limites-pays » sont révisables périodiquement.
- des méthodologies de mesure des risques. Ainsi, chaque contrepartie dispose d'une limite maximale d'engagement incluant l'ensemble des opérations.

L'exposition de l'établissement aux risques de contrepartie sur les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêt, change, matières premières et métaux précieux peut être mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

	30/06/2023			31/12/2022		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
(en milliers d'euros)						
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés						
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	1 318 971	1 281	1 317 690	1 263 399	587	1 262 812
Risques sur les autres contreparties						
Total avant effet des accords de compensation	1 318 971	1 281	1 317 690	1 263 399	587	1 262 812
Dont risques sur contrats de :						
taux d'intérêt, change et matières premières	26 334		26 334	26 712		26 712
Dérivés actions et sur indices	1 292 637		1 292 637	1 236 687		1 236 687
Total avant effet des accords de compensation	1 318 971		1 318 971	1 263 399		1 263 399
Incidences des accords de compensation	228 700		228 700	36 530		36 530
Total après effet des accords de compensation	1 090 271	1 281	1 088 990	1 226 869	587	1 226 282

NOTE 27 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

(en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
sur opérations avec les établissements de crédit	6 249	5 278
Sur opérations avec la clientèle	743	94
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 525	1 042
Produit net sur opérations de macro-couverture	6 672	
Autres intérêts et produits assimilés	24	122
Intérêts et produits assimilés	15 213	6 538
Sur opérations avec les établissements de crédit	-32 719	-13 366
Sur opérations avec la clientèle	-4	-502
Charge nette sur opérations de macro-couverture		-939
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-620	-1 153
Autres intérêts et charges assimilées	-133	-271
Intérêts et charges assimilées	-33 476	-16 232
Total Produits nets d'intérêt et revenus assimilés	-18 263	-9 694

NOTE 28 REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Titres de placement		
Livret de développement durable		
Titres d'investissement		
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres fixes		
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autre titres détenus à long terme	32 357	83 117
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres variables	32 357	83 117
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	32 357	83 117

NOTE 29 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)	30/06/2023			31/12/2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit						
Sur opérations avec la clientèle						
Sur opérations sur titres	21 091	-15 909	5 182	29 800	-21 816	7 984
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	19 562	-410	19 151	46 132	-6 932	39 200
Sur prestations de services financiers						
Provision pour risques sur commissions	1 120	-25	1 095	10 058	-4 072	5 986
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	41 773	-16 344	25 429	85 990	-32 820	53 170

NOTE 30 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS

(en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Solde des opérations sur titres de transaction	4 594	-11 564
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés		
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	28 256	69 284
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	32 850	57 720

NOTE 31 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

(en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-46	-9 824
Reprises de dépréciations	8 047	3
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	8 002	-9 820
Plus-values de cession réalisées		10
Moins-values de cession réalisées	-6 132	
Solde des plus et moins-values de cession réalisés	-6 132	10
Solde des opérations sur titres de placement	1 870	-9 810
Titre de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisés		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
GAINS OU PERTE SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	1 870	-9 810

NOTE 32 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Produits divers	39	
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	39	
Charges diverses		
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	-730	-703
Dotations provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	-730	-703
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-690	-703

NOTE 33 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-304	-760
Charges sociales	-117	-329
Intéressement et participation	-42	-104
Impôts et taxes sur rémunérations	-57	-135
Total des charges de personnel	-521	-1 328
Refacturation et transferts de charges de personnel		
Frais de personnel nets	-521	-1 328
Frais administratifs		
Impôts et taxes (1)	-1 107	-2 649
Services extérieurs et autres frais administratifs	-2 437	-4 983
Total des charges administratives	-3 544	-7 633
Refacturation et transferts de charges administratives		
Frais administratifs nets	-3 544	-7 633
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-4 064	-8 961

(1) dont 662 milliers d'euros au titre du fonds de résolution unique.

NOTE 33.1 EFFECTIF

(en effectif moyen du personnel)	30/06/2023	31/12/2022
Cadres	9	9
Non-cadres		
TOTAL	9	9
<i>Dont : France</i>	9	9
<i>Etranger</i>		
<i>Dont personnel mis à disposition</i>		

NOTE 34 COUT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Dotations aux provisions et dépréciations	170	-3 220
Dépréciations de créances douteuses		
Autres dotations aux provisions et dépréciations	170	-3 220
Reprises des provisions et dépréciations		260
Reprises de dépréciations de créances douteuses		

Amundi Finance

37

Annexes aux comptes annuels – 30 juin 2023

Autres reprises de provisions et dépréciations		260
Variation des provisions et dépréciations	170	-2 960
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées		
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées		
Décote sur prêts restructurés		
Récupérations sur créances amorties		
Autres pertes		
Autres produits		
COÛT DU RISQUE	170	-2 960

NOTE 35 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

Néant

NOTE 36 IMPOT SUR LES BENEFICES

(en milliers d'euros)

Répartition de l'impôts sur les bénéfices	Résultat avant Impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	69 634	-9 505	60 128
Provisions réglementées participation des salariés aux fruits de l'expansion	24		24
Résultat	69 658	-9 505	60 152
Crédit d'impôts Avoirs fiscaux Imputation			
Impôts sur les sociétés	69 658	-9 505	60 152

Amundi Finance fait partie du groupe d'intégration fiscale d'Amundi depuis le 1er janvier 2010.

NOTE 37 IMPLANTATIONS DANS LES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIF

Néant

NOTE 38 AFFECTATION DES RESULTATS

Non applicable au 30 juin 2023

NOTE 39 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale chez Amundi. En conséquence, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe des comptes consolidés du Groupe Amundi.

REMUNERATIONS DIVERSES

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle. La rémunération des dirigeants est connue des actionnaires.

03

Déclaration du Directeur Général

AMUNDI FINANCE

Société Anonyme

Au capital de 40 320 157 euros

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris

421 304 601 RCS Paris

Déclaration du Directeur Général

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Paris, le 14 septembre 2023

Olivier GUILBAULT
Directeur Général

Amundi Finance

Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France

Adresse postale : 91-93, boulevard Pasteur - CS21564 75730 Paris Cedex 15 – France

Tél. : +33 (0)1 76 33 30 30 - amundi.com

Société Anonyme au capital de 40 320 157 Euros - 421 304 601 RCS Paris - Identification TVA : FR32421304601

Etablissement de crédit régi par le Code Monétaire et Financier

MENTIONS LÉGALES

Amundi Finance

Société Anonyme au capital social de 40 320 157 euros

Etablissement de crédit régi par le Code Monétaire et Financier

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91-93, boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France

Siren : 421 304 601 RCS Paris - Siret : 421 304 601 000 30 - Code APE : 6419 Z - N° Identification TVA : FR32421304601

Etablissement de crédit agréé par l'ACPR